

BAC

N° 67

SNCA e.i.L. Convergence

Trimestriel

e. comme **Efficacité**

1 €uro

2^{ème} trimestre 2018/2019

i. comme **Indépendance**

L. comme **Laïcité**

BAC N° 67

Bulletin des Agrégés & Certifiés

SNCA

Certifiés, Agrégés e.i.L.
Convergence

5, rue Clisson 75013 Paris
06 84 57 20 75

gc.roche@orange.fr

FR41@wanadoo.fr

www.snca-nat.fr

Sommaire

Editorial Laïcité Page 1

Contribution au grand débat P2

MLDS : une priorité oubliée P3

L'antisémitisme P4

La Convergence pour les services
publics P5

L'Ecole de la République et les
stylos rouges P6

L'égalité des droits, les marcheurs
et les gilets jaunes P6

Directrice de Publication

Françoise ROCHE

N° CPPAP : 090755 06175

N° ISBN : en instance

Conception & réalisation

au siège

5, rue Clisson 75013 Paris

Editorial

Laïcité

En 1936, le ministre de l'Education nationale, Jean ZAY, a rédigé deux circulaires sur la laïcité destinées à l'Ecole de la République. La seconde, très courte, concerne les signes religieux alors que la première détaille précisément les signes politiques anti-laïques qu'il faut interdire ; il s'agissait, à l'époque, de lutter contre la propagande d'extrême droite et fasciste qui s'insinuait dans l'Ecole publique.

Eh bien, voilà que les signes politiques refont surface ! Un ancien président de la République a décidé de faire le tour de 200 lycées français pour donner son point de vue sur l'avenir de l'Union européenne, en plein lancement de la campagne électorale pour les européennes de mai prochain. Monsieur CHEVENEMENT, ancien ministre de l'Education nationale, fulmine, et il a raison ! Un des élèves appelés à prendre la parole pour questionner l'ancien président a évoqué le traité de Lisbonne faisant fi du référendum de 2005 ... Je ne sais pas ce qu'a répondu l'ancien président : c'était un court reportage sur une télé régionale !

Il est inadmissible qu'un homme, une femme politiques portent leurs opinions pendant un débat national au cœur des établissements scolaires. Qu'a osé dire le ministre en poste devant une telle ingérence ? A quoi les recteurs ont dû répondre ? Comment cette « tournée » a été rendue possible ?

Le SNCA e.i.L Convergence n'est pas opposé à la venue d'un politique, un maire, un conseiller, un parlementaire, même un président, à la demande d'une ou plusieurs classes pour expliquer son rôle dans les institutions ; mais de là à organiser un barnum politique pendant des élections ...

Le ministre de l'Education nationale n'a pas reçu le SNCA e.i.L. Convergence qui lui a demandé par deux fois une audience ; il n'a pas même répondu à la deuxième demande : tentons une troisième demande pour parler avec lui de la laïcité !

Les co-secrétaires généraux

AU PEUPLE ALGERIEN NOUS SOUHAITONS COURAGE ET VICTOIRE.

Participation au grand débat national initié par Emmanuel MACRON

ALTERNATIVE

Pour une société humaniste, démocratique et laïque

Pouvoir d'achat humaniste

La plus-value est la différence entre la valeur de la production et la rémunération du travail qui l'a permise : $V - V' = \text{plus-value}$. Cette plus-value est destinée à rémunérer le propriétaire des moyens de production pour qu'il vive, qu'il entretienne ses moyens de production et qu'il investisse pour accroître la production. La plus-value est donc un pourcentage de la richesse créée. Or, ce pourcentage est resté inférieur à 20 % pendant la première phase de la révolution industrielle liée au charbon et à électricité. Puis le taux de la plus-value a augmenté jusqu'à 40 %, voire plus : c'est autant de moins pour la rémunération du travail des actifs et des pensions des retraités à une époque qui a vu la production de richesses et la population mondiale exploser. La plus-value fournit d'énormes sommes d'argent que les grands groupes financiers, à appellations multiples et changeantes, sont disposés à prêter aux Etats.

Fiscalité démocratique

Dans sa lettre aux citoyens français, le Président de la République énumère longuement les charges qui pèsent sur l'Etat et qui justifient le paiement des impôts directs et indirects et des taxes : parmi ces charges, il y a le paiement de la dette, celui des intérêts et du principal ... Or, la dette souveraine, c'est-à-dire celle de l'Etat, des collectivités territoriales et de la fonction publique hospitalière représente à ce jour presque l'équivalent du PIB c'est-à-dire la richesse produite sur le territoire national en un an. Cette dette représente une partie de ce qui a été soustrait à la rémunération du travail, et les travailleurs actifs et retraités doivent payer une nouvelle fois la dette pour la rembourser par leurs contributions redevenues des impôts honnis.

Il faut donc un moratoire sur la dette puis un audit afin de départager la bonne dette de la mauvaise. Il restera à renégocier, à un taux raisonnable et selon un rééchelonnement nouveau, le remboursement de la bonne dette. Il est nécessaire aussi de mettre un terme à l'excessive plus-value du capital pour redonner du pouvoir d'achat aux actifs et aux retraités, pour développer les services publics qui sont une façon de redistribuer la richesse produite et reprendre l'aménagement du territoire pour que ne s'opposent plus les métropoles et leurs périphéries dans le souci d'une écologie laïque réelle. Il faut en effet que toute la Nation soit à égalité de droits pour que la fraternité se réalise et que la liberté soit l'apanage de tous les citoyens.

Institutions laïques

Mais pour cela il est nécessaire de revenir sur le référendum de 2005 qui a donné un NON massif au projet de traité constitutionnel de l'Union européenne. Ce traité n'en est pas moins devenu une partie de la Constitution française par le déni des résultats du suffrage universel pratiqué par les dirigeants politiques. Une fois qu'elle sera débarrassée de ses oripeaux européens, il sera loisible de changer ou non la Constitution afin de faire vivre la République universelle et laïque à laquelle aspire la majorité de la population française. Ainsi, le Peuple redeviendra le détenteur de la souveraineté nationale comme cela est inscrit dans la Déclaration de 1789.

Tel est l'essentiel de la contribution des Syndicats e.i.L. Convergence qu'ils entendent porter au grand débat décidé par l'actuel pouvoir exécutif.

Capitalismus delendus est.

La MLDS : une priorité de l'Education oubliée par le ministre

Les Syndicats e.i.L. Convergence, et en particulier le SNCA e.i.L. Convergence, estiment que le pouvoir se moque d'eux et de la MLDS qu'ils défendent depuis toujours.

Quelques exemples suffiront pour montrer le désintérêt méprisant avec lequel le ministre traite les enseignants coordinateurs de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire ou MLDS.

1. Il serait temps que lors des entretiens prévus par le PPCR, il soit envisagé le « vieillissement » des notes des titulaires CPIF (Coordination Pédagogique Ingénierie de Formation) ; en effet, jamais inspectés, ils ont des carrières à l'ancienneté ce qui les désavantage grandement comparés aux certifiés et PLP des autres matières.
2. L'indemnité de la certification MLDS n'est toujours pas touchée par les titulaires CPIF de la MLDS auxquels elle est promise pourtant depuis la fin de 2016 ... Mais BERCY ne se soucie pas de respecter les lois, les décrets et les arrêtés du gouvernement qui lui-même trouve normal de ne pas être obéi !
3. Le mouvement des titulaires CPIF de la MLDS est une foutaise : 3 ou 4 mouvements pour près de 1000 postes ! Cela est lié à l'inertie pour ne pas dire l'incurie académique qui en est restée, avec la bénédiction tacite du national, à la gestion de la MGIEN ou Mission Générale d'Insertion de l'Education Nationale qui a précédé la MLDS. La MGIEN avait une gestion académique, au point que certaines académies n'avaient pas de MGIEN. La MLDS est nationale depuis PEILLON qui fut le premier ministre de l'Education Nationale de HOLLANDE. Mais la gestion des postes et des services est restée assise entre deux chaises et les académies ne donnent pas toutes le nombre de services de contractuels CDD MLDS qui pouvaient être pourvus par des titulaires CPIF. Cela montre que le paritarisme des commissions élues est une faribole !

Il est urgent que le ministre fasse son travail pour que la carrière des titulaires CPIF ne soit pas laissée pour compte, que l'indemnité de la certification MLDS soit enfin payée y compris rétroactivement, et que cesse la ballade du mouvement pour les titulaires CPIF qui ne sont pas la troisième roue du quadrige jupitérien !

L'antisémitisme

Après la guerre et le retour des prisonniers, le grand sujet était de dénoncer la mise à mort des résistants ; même dans les années 70, quand le collège où j'enseignais fit une enquête sur la vie quotidienne pendant l'occupation, il y eut l'interview d'anciens résistants du pays. Il est vrai que le nom du collège était celui du commandant des forces de résistance du Nord, Robert GOUPIL, assassiné dans un camp où se construisaient les V2 après avoir été dénoncé par un garagiste d'Orléans ; les anciens élèves résistants de Robert GOUPIL exécutèrent le dénonciateur dans la forêt de Lorris au moment de la Libération. Puis s'imposa la liquidation de plus de cinq millions de Juifs de l'Europe, qu'on appelait l'holocauste avant l'adoption de SHOAH, selon le mot hébreu qui signifie la désolation liée à l'extermination du Peuple élu. Cette extermination concerne aussi des minorités slaves, tsiganes ou homosexuelles, voire des malades psychiatriques ou autres et se justifiait par la pureté raciale des Aryens qu'il fallait préserver et même améliorer.

Bien avant cela, c'est en France qu'eut lieu le premier *pogrom*, c'est-à-dire une action populaire de massacre et de pillage dirigée contre les Juifs accompagnée cette première fois par le Comte de Blois, Thibaud VI : y laissèrent la vie trente-six Juifs dont la maîtresse du Comte qui furent brûlés vifs en chantant des prières. Cela s'est passé à Blois en 1173.

Au siècle suivant, le roi Louis IX, dit Saint-Louis, était un antisémite notoire comme l'étaient d'ailleurs tous ses contemporains. Depuis, l'antisémitisme a perduré avec des périodes violentes plus ou moins récurrentes. C'est pourquoi les rois de l'Ancien Régime tenaient les Juifs pour des étrangers qu'ils protégeaient ou punissaient selon les circonstances.

C'est la Révolution de 1789 qui émancipa les Juifs en en faisant des citoyens français comme les autres.

Mais l'antisémitisme n'a pas disparu pour autant ; l'affaire DREYFUS (1894-1906) fut un moment terrible de ce regain anti-juif et l'Etat français de PETAIN (1940-1944) a causé la mort de soixante-dix mille Juifs français dont certains avaient combattu à Verdun. Parmi eux, onze mille enfants furent tués dans les camps de la mort.

Aujourd'hui, il s'active de nouveau. Au début des années 2000, j'ai assisté à un colloque sur la défense des services publics et participé à un atelier concernant l'Education nationale. Une jeune prof s'est adressée au rapporteur qui était le secrétaire général sortant de la FSU. Elle lui a dit sans détour que la SHOAH, c'était du passé et qu'on ferait du mieux de s'occuper d'autre chose ... Le rapporteur n'a pas relevé la chose et moi j'ai levé le siège ... sans dire quoi que ce soit devant cette énormité qui considérait que cinq millions de morts c'était une broutille, un autre a dit : « un détail » !

Le commencement du 3^{ème} millénaire coïncide avec les tours jumelles de New York pulvérisées par des avions détournés par des terroristes, la chasse à Al Qaïda, puis la création du Califat djihadiste et les actes meurtriers des attentats qui ensanglantent la planète de l'Afghanistan à l'Amérique du Nord, de l'Inde à l'Europe et au Sahel africain ... Douze juifs ont perdu la vie en France pendant cette période d'à peine vingt années.

Le SNCA e.i.L. Convergence a eu l'occasion de dire que dans l'Education nationale l'antisémitisme se cachait parfois derrière l'antisionisme. L'affaire publique qui a mis en cause l'académicien FINKIELKRAUT agressé parce que sioniste, fait apparaître que l'antisémitisme et l'antisionisme se confondent dans certains secteurs de la population française. Est-ce pour autant qu'il faut faire l'amalgame en englobant le sionisme dans le délit raciste d'antisémitisme ?

Sion, l'autre nom de Jérusalem, a été choisi par les tenants de l'antisémitisme pour attaquer les Juifs et par ceux qui, au contraire, réclamaient la création d'un Etat juif. Depuis que celui-ci a été institué par la force en 1948, le sionisme a gardé son ambivalence : être sioniste, c'est être favorable à Israël quel que soit son gouvernement, et antisioniste être à

hostile à la politique de certains gouvernements israéliens : sionisme et antisionisme débordent l'un sur l'autre et peuvent prêter à confusion, y compris pour certains profs dont l'antisémitisme s'exprime pourtant sans fard à l'occasion ! Mais il n'est pas besoin de jouer sur les mots : se faire traiter de sioniste alors qu'on est clairement identifié comme Juif est une preuve d'antisémitisme donc un délit ; mais cela ne signifie pas que les manifestants doivent tous être englobés dans le délit, ce que certains n'hésitent pas à faire, qui parlent de complicité des Gilets jaunes qui participent à des mouvements pacifiques que certains manifestants dévoient.

La convergence pour les services publics

Depuis quelques mois, la Convergence parisienne essaie de se relancer sur la Poste, le Rail, l'Hôpital public, l'eau et dans une mesure moindre sur l'Education Nationale. Il y a eu le 6 mars 2019 une réunion publique rue d'Aligre dans le XIIème arrondissement. Les invités étaient la FSU, la CGT, Solidaires et un conseiller municipal du PCF. Ce qui est apparu très clairement était la nécessité d'œuvrer solidairement dans des actions communes. Mais quelles actions ? Mais quelle solidarité ? Les gilets jaunes ont été évoqués mais d'une façon incidente comme si devant une assistance présumée de « gauche » il était difficile de parler d'un mouvement populaire qui n'avoue aucune obédience politique ou syndicale ou associative, mais qui recèle comme toute foule de dizaines de milliers de personnes, des casseurs, des antisémites et des fachos !

Pourtant les gilets jaunes sont apparus sur la question des taxes sur l'essence qui est utilisée pour faire marcher des automobiles ... Et pourquoi ? Parce que les gilets jaunes n'ont pas de métro, pas de bus, pas de bicyclette ou trottinette en libre-service, pas de RER ou de train non plus, et qu'il faut bien une voiture pour aller faire les courses, aller chez le docteur, conduire les enfants au car de ramassage scolaire ou rencontrer les profs, et trouver un distributeur de billets pour payer l'essence ! Les services publics n'existent pas, ou si peu, pour les gilets jaunes ... Pourquoi la question au cœur de cette réunion « Les services publics et leurs agents sont-ils un coût ou une richesse ? » n'intéresse-t-elle guère les gilets jaunes y compris les quelques fachos, antisémites et casseurs qui s'y dissimulent ? Parce que les services publics appartiennent aux métropoles – elles-mêmes fort disparates avec les quartiers abandonnés- et que pour eux, gilets jaunes ils ne les connaissent pas, ni les uns ni les autres. Ce qui est en jeu c'est le pouvoir d'achat qui est trop bas pour une vie décente et digne.

Baisser la plus-value du capital est une réponse qui va de soi et qui permettra de distribuer une part plus large de la richesse qu'ils ont produite aux travailleurs.

L'Ecole de la République et les stylos rouges

Il y a bientôt trente ans, AUTREMENT POUR LA FSU demandait d'inscrire dans les motions-actions des instances fédérales la hausse des traitements dans l'Education nationale. Cela était systématiquement refusé par le secrétariat dont Monique VUAILLAT était le fleuron ; jusqu'au jour où une *bronca* de l'assistance U&A et EE obligea à l'inscription de cette revendication, bien oubliée vite d'ailleurs !

Le syndicalisme dit administratif, celui qui se considère comme partie prenante des propositions de la hiérarchie, a conduit l'Ecole de la République au point de défiguration où elle est rendue : plus rien qui ressemble à l'éducation populaire, plus rien qui ressemble à la laïcité, plus rien qui ressemble à l'instruction républicaine ...

Aujourd'hui où le maître de l'Etat et son ministre de l'Education nationale n'ont jamais été sur les bancs de l'école publique, le marasme est à son comble : ni le respect de la loi – Parcoursup par exemple – ni l'intérêt pour l'avancée révolutionnaire de l'enseignement professionnel qui est saboté délibérément, ni la prise en compte du faible pouvoir d'achat des enseignants qui remet en cause leur qualification n'émeuvent les chefs du pouvoir qui se déchargent du droit régalien d'instruire, d'éduquer, de former la jeunesse vivant sur le territoire national sur l'« autonomie » des personnels et des collectivités territoriales ...

Les « stylos rouges » ont repris timidement les revendications que les syndicats de la cogestion ont laissé moisir des décennies. Les Syndicats e.i.L. Convergence leur souhaitent bon vent !

L'égalité des droits, les marcheurs et les gilets jaunes

Réunis à Chartes, sans doute sous le vocable de la sainte et bonne mère Marie, les parlementaires de La République en Marche ont accouché des propositions phares du grand débat voulu par leur patron ; parmi elles, l'indexation des retraites et la taxation de la propriété immobilière. Les deux propositions oublient la devise républicaine dans sa partie de l'égalité des droits. En effet, l'indexation ne concernerait que les plus petites retraites et serait fixée sur l'évolution des salaires et non des prix ; quant à la taxe immobilière, elle n'est pas envisagée sur le mode progressif. Si cela est retenu, le Conseil Constitutionnel ne pourra pas valider de telles propositions. La *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* insiste sur la progressivité des contributions et l'égalité, même régressive, en fonction des revenus de chacun : manifestement les parlementaires de LREM ne connaissent pas les textes fondateurs de la République !

Quant à l'indexation sur les salaires il s'agit sans doute d'un lapsus collectif : le mouvement des gilets jaunes n'est-il pas d'abord une revendication salariale ?

Les Syndicats e.i.L. Convergence proposent la diminution du taux de la plus-value que le libéralisme ne modère pas sous prétexte de payer les actionnaires dont beaucoup trop sont les rentiers du travail des autres. La rémunération de la richesse produite va aux salariés dont la productivité est en constante progression et à la plus value elle aussi en progrès incessant qui fait vivre les investisseurs ; quand vous produisez pour 100 euros de richesse pourquoi la plus value atteint-elle 40 euros, voire plus, ne laissant au salarié que 60 euros, voire moins ? Est-ce juste ? Que font les investisseurs, ou capitalistes et actionnaires, de cette plus value mirifique ? Ils investissent pour une part en créant des emplois au minimum de façon à ne pas augmenter la masse salariale et le reste est utilisé à des fins spéculatives, frauduleuses ou non, qui alimentent les gros fonds financiers qui prêtent aux Etats, d'où la dette exorbitante qui

grève les budgets des Etats-Nations. Les propositions au grand combat du SNCA e.i.L. Convergence et des Syndicats e.i.L. Convergence vont dans le sens de diminuer le poids de la dette souveraine et celui de la plus-value. Est-ce une si mauvaise idée que cela ?

Elle est en tous cas plus acceptable que celle de recommander aux personnes âgées de ne pas manifester pour une augmentation salariale pour leurs enfants et une augmentation de leurs pensions pour elles-mêmes.

Consultez le site du SNCA e.i.L. Convergence
www.snca-nat.fr